

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 311

Artikel: Correspondance

Autor: C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

On nous écrit du canton de Vaud :

Un sujet de discussion actuel dans notre presse vaudoise et qui ne laissera indifférente aucune suffragiste, c'est la condamnation de l'institutrice qui se marie. On en parle à la Commission du Grand Conseil, dans le corps enseignant; on reproche à ces régentes-là de ne pas « corriger leurs cahiers ! » Pauvres éducatrices qui avez donné le meilleur de vous-mêmes à votre classe, voilà ce qu'on trouve contre vous comme grief dominant... Non, ne vous y méprenez pas; ce n'est pas de votre travail qu'il s'agit, car il donne satisfaction; on en veut à votre salaire qui s'ajoute à celui de votre mari, et on n'a pas le courage de vous le dire tout haut.

Laissons à la Commission parlementaire le temps de la réflexion et préparons-nous à lutter contre cette atteinte à la liberté du travail qui vise des femmes adroites, sachant organiser leur vie intelligemment aussi bien dans leur foyer que dans leurs fonctions; croyons au bon sens de nos législateurs qui ne voudront pas priver les élèves primaires de l'influence heureuse des mères de famille. Le pays peut compter sur elles, et nous comptons sur eux.

C.



La dernière séance plénière

Joyeuse, cordiale et longue, cette dernière réunion de la grande Commission de la Saffa, tenue le 29 juin à Berne: non seulement les représentantes des associations nationales et des commissions cantonales, mais encore de nombreuses déléguées venues de toutes part avaient tenu d'y assister. Car il s'agissait de constater le succès moral et financier de la Saffa et de décider de l'emploi de son bénéfice.

Mme Glaetli présidait: elle souligna le grand succès, déjà lointain, de l'exposition et insista sur tout ce qu'elle avait appris à ses organisatrices; elle répondit à deux principales critiques adressées à la Saffa: 1. le jour du Jeûne fédéral y a été célébré avec toute la dignité possible. 2. la Saffa n'a pas donné un sou à la pétition pour le suffrage féminin, dont le principe avait été décidé avant son ouverture et dont la réalisation a été hâtée par la reprises par les Chambres des motions Greulich et Goettisheim. On pourrait ajouter que s'il lui avait plu de subventionner la pétition...

AVIS IMPORTANT

Nous nous excusons auprès de nos abonnés du retard dans la parution de ce numéro, retard dû uniquement, comme nous les en avions informés d'avance, à la date du Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qui a retenu à Berlin rédactrice et collaboratrices de notre journal au moment précis où ce numéro aurait dû être préparé pour pouvoir paraître à sa date habituelle.

De ce fait, notre prochain numéro sera forcément retardé de huit jours, lui aussi, et paraîtra donc le 26 juillet, soit quinze jours réglementairement après celui-ci.

MAISON DU VIEUX

Martherey, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 29-106, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : chèque postal 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

tion, cela la regardait elle seule, et non pas le grand public, et encore moins mes chers confrères toujours prêts à exercer leur verve sur la Saffa.

La liquidation de l'entreprise a occupé jusqu'à présent cinq personnes et en occupera encore trois jusqu'à la fin de l'année. Des journalistes ayant voulu à tout prix articuler le chiffre des énormes bénéfices de la Saffa, les factures, a fait remarquer Mme Neuenschwander, se sont multipliées et enflées, de sorte que le travail des comptables a été rendu très difficile. Le chiffre d'affaire a atteint onze millions de francs, avec une erreur de trente centimes seulement dans les comptes. Le rapport détaillé paraîtra au mois d'octobre prochain. Les archives seront remises à la Bibliothèque nationale suisse, les diapositifs et les monographies à l'Office des Professions féminines. De vifs remerciements sont dus aux autorités bernoises qui ont exempté la Saffa d'impôts.

De chaleureux applaudissements ont accueilli Mme Ludi, présidente de la Commission des finances, qui eu le grand mérite d'imposer la confiance lorsque le total des dépenses montait vertigineusement, sans que l'on pût prévoir des recettes correspondantes. Le budget établi en 1925 était de Fr. 650.000; celui de 1928 a atteint Fr. 2.300.000. Les recettes ont atteint Fr. 2.411.000. Voici quelques chiffres intéressants: les entrées ont produit fr. 1.286.000 (budget: un million); les subventions à fonds perdus, fr. 285.000 (fr. 150.000); la location des stands, fr. 165.000 (fr. 150.000); la vente des catalogues, etc., fr. 46.000 (fr. 50.000); seul poste resté au-dessous des prévisions; le salon des Beaux-Arts, la tour, non prévue au budget, fr. 44.000; les intérêts, fr. 46.000 (fr. 20.000). Aux dépenses, les constructions figurent pour fr. 1.393.000 (fr. 1.400.000); l'administration, fr. 342.000 (fr. 450.000), la propagande, fr. 68.295. Le bénéfice net est de 632.230, déposé à la Banque cantonale bernoise. Le Bureau garde encore un compte de liquidation de fr. 32.000 pour payer les frais de cette dernière séance, et le rapport général qui paraîtra cet automne; le solde s'il y en a un, sera versé au fonds Saffa. N'est-ce pas le moment, de répéter, avec le Conseil d'Etat vaudois de 1919, que la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer? On n'ose concevoir ce qui serait arrivé avec cette Saffa si la Suisse savait créer, organiser et durer...

La répartition de ce bénéfice et la constitution du fonds Saffa ont occupé l'Assemblée de 16 h. 30 à 20 heures. La discussion fut interminable; les propositions, les amendements aux propositions du Bureau pleuvaient de toutes parts. L'Assemblée se prononça assez vite pour la proposition (dite proposition B) prévoyant la constitution d'un fonds pour une œuvre commune, monument durable qui prolongera le souvenir de cette grande entreprise de solidarité féminine. C'est la forme à donner à ce fonds et ses buts qui furent longuement débattus, si bien que l'on vit le moment où, comme dans la *Symphonie des adieux*, toutes les participantes se seraient retirées sur la pointe des pieds, y compris Mme Haenni (Berne) qui, laissant Mme Glaetli dans son fauteuil présidentiel, l'aurait chargée d'éteindre les quinquets! Finalement, l'Assemblée vota la répartition de fr. 279.000 à diverses associations féminines et l'affectation de fr. 352.230 à un fonds Saffa, en tenant compte du projet présenté de création d'une caisse de prêts pour femmes et organisations féminines, et en visant toujours au relèvement économique et professionnel de la situation de la femme (amendement Grütter). Une commission nommée séance tenante (Mmes Glaetli, Neuenschwander, Martin Gourd, Bloch, Haenni, Luthi, Schmid; Brenner, Motta, Schrupf, de Diesbach, Grütter, Gillibert-Randin) a été chargée d'étudier ce projet.

A 20 heures, la grande Commission de la Saffa était déclarée dissoute, ainsi que les Commissions cantonales.

Une heure plus tard, toutes se retrouvaient dans la salle des concerts du Casino pour une soirée et un thé final, auquel assista M. Ed. Schulthess, conseiller fédéral, qui prononça des paroles de félicitations et de gratitude. Au programme figuraient de la musique et une savoureuse revue en dialecte, où l'on entendit les maris et les enfants se plaindre d'être abandonnés par leurs femmes et leurs mères accaparées par la Saffa, les grandes sœurs et les domestiques se réjouir d'être livrées à leur bon plaisir, les magistrats bernois à la quête d'un discours pour la Saffa recourir tous à la reine Berthe, parce qu'elle filait et portait de longues tresses, les artisans se félicitant du succès de l'exposition qui lui leur permet d'enfler leur factures, etc., etc. Le tout commenté avec entrain par Mme Emilie Heim-Schlée, dirigeant un chœur d'employées bernoises.

Les mots de solidarité, d'entente, de concorde, d'entraide, furent ceux qui revinrent le plus fréquemment durant la journée, preuve que la leçon de la Saffa a été comprise. S. BONARD.

CE NE SONT PAS TES REVENUS,

mais tes économies qui peuvent te faire regarder la vieillesse sans appréhension.

Epargne donc régulièrement, sans négliger même le moindre centime. Epargne un peu chaque semaine et place ton argent à intérêts auprès de l'un ou l'autre des 66 sièges de la **BANQUE POPULAIRE SUISSE**.